

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune d'Evolène porte à la connaissance du public que Mme Katia Chevrier, domiciliée à Rue du Rhône 7, 1950 Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: parcelle 13858 Arbey
Propriétaire	: Chevrier André, Evolène
Enseigne	: Buvette d'Arbey
Prestations	: Hébergement et restauration, sur place et à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	: 10 h 00 / 20 h 00
Début de l'activité	: juin 2021
Durée de l'offre	: de juin à septembre

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 11 juillet 2021.

Evolène, le 11 juin 2021

L'administration communale